



Journée internationale de la Femme 2016

Photo: World Fish - «Le poisson et la sécurité alimentaire en Afrique»

«Beaucoup des femmes qui pratiquent le commerce du poisson sont chef de famille monoparentale. Pour elles, le poisson représente la principale et parfois la seule source de revenus; la survie de toute la famille en dépend».





Déclaration de Nouakchott

Nous, les femmes africaines du secteur de la pêche artisanale et membres de la Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de Pêche artisanale (CAOPA), réunies à Nouakchott le huit (08) Mars Deux Mille Seize (2016) à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme:

- **Vu** la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 10 décembre 1948 à Paris, qui proclame les droits fondamentaux de l'homme, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes;
- **Vu la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples** Adoptée par la dix-huitième Conférence des Chefs d'état et de Gouvernement Juin 1981 à Nairobi, Kenya, par laquelle les Etats membres reconnaissent que l'Etat a le devoir de veiller à l'élimination de toute discrimination contre la femme et d'assurer la protection des droits de la femme et de l'enfant;
- **Considérant** que l'Union Africaine a déclaré l'année 2016 «Année des Droits de l'Homme»; avec un accent particulier sur les droits des femmes ;
- **Vu le Programme de développement durable à l'horizon 2030 'Transformer notre monde'**, adopté par les Nations Unies en Septembre 2015, qui vise à réaliser les Droits de l'Homme pour tous, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles ;
- **Vu les Directives de la FAO pour une pêche artisanale durable** qui préconisent une gouvernance responsable des pêches et un développement socio-économique durable au profit des générations présentes et futures, et s'intéressent tout particulièrement aux personnes et groupes vulnérables et marginalisés –comme les femmes, les enfants et les personnes âgées, les peuples autochtones et les groupes en situation d'insécurité alimentaire – en prônant une approche fondée sur les droits de l'Homme.
- **Vu le cadre politique et de la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture** adoptée par l'Union africaine poursuit des objectifs similaires;



- **Considérant que, à travers ces instruments, la FAO et l'Union africaine reconnaissent** l'égalité et la non-discrimination entre les hommes et les femmes, la participation, la non-exclusion des hommes et des femmes dans les prises de décision,
- **Considérant que les pêcheries artisanales emploient**, au niveau africain, plus de 90 pour cent des travailleurs dont environ plus de la moitié sont des femmes, supportant les économies nationales;
- **Considérant que la majorité des communautés vivant de la pêche artisanale continuent d'être marginalisées** alors que leur contribution à la sécurité alimentaire, à l'éradication de la pauvreté, et à l'utilisation durable des ressources n'est pas pleinement réalisée;
- **Considérant que les communautés de pêche artisanale africaines sont souvent implantées dans des zones enclavées**, n'ont généralement qu'un accès limité ou difficile aux marchés et qu'elles font face à un déficit d'accès aux services sociaux de base.
- **Rappelant que la pollution côtière, la détérioration de l'environnement, les effets du changement climatique et les catastrophes naturelles** et d'origine humaine sont autant de menaces qui s'ajoutent à celles qui pèsent déjà sur les communautés de pêche.

Nous, femmes des communautés de pêche artisanale africaines, présentes à toutes les étapes de la filière de la pêche artisanale: préparation et financement des sorties de pêche, réception et traitement du poisson, commercialisation, transformation...

Pilier de la cellule familiale, en charge de l'éducation des enfants et de la gestion du ménage, jouons un rôle clé pour la sécurité alimentaire et la nutrition, l'éradication de la pauvreté, le développement équitable;

- Pour nous permettre de participer pleinement au développement économique et social de l'Afrique, nous demandons la prise en compte de la pêche artisanale dans toute politique de développement, ainsi que la mise en place d'infrastructures génératrices de bien-être (électricité, eau courante, hôpital, écoles).



- Nous souhaitons également que les femmes des communautés de pêche artisanale aient un accès facilité aux formations à la gestion, à l'entrepreneuriat et à la valorisation de nos produits, afin d'améliorer nos revenus et nos conditions d'existence.

En l'occurrence, nous demandons:

- aux Etats membres de l'Union africaine la mise en œuvre effective du cadre politique et de la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture.
- par ailleurs, **nous, les femmes africaines du secteur de la pêche artisanale** appuyons la requête introduite par la CAOPA auprès de l'Union Africaine demandant de dédier une «Année africaine à la pêche artisanale».